

ANALYSE PROSPECTIVE DE LA POPULATION
CARCÉRALE DES ÉTABLISSEMENTS
DE DÉTENTION DU QUÉBEC
DE 2013-2014 À 2023-2024

MINISTÈRE DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE



Analyse et rédaction

BERNARD CHÉNÉ, Ph.D.
EUGÉNIE CHOUINARD, MBA
Direction de la sécurité
Direction générale des services correctionnels

Gestion administrative du projet

ELAINE RAZA, Ph.D.
Direction générale adjointe aux programmes,
à la sécurité et à l'administration
Direction générale des services correctionnels

Façon suggérée pour citer le présent rapport :

CHÉNÉ, B. et CHOUINARD, E. (2015). *Analyse prospective de la population carcérale adulte des établissements de détention du Québec de 2013-2014 à 2023-2024*, Québec, Direction générale des services correctionnels, ministère de la Sécurité publique.

NOTE : Dans le présent rapport, l'usage du genre masculin a pour seul but d'alléger le texte et désigne aussi bien les femmes que les hommes.

Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2015

ISBN 978-2-550-72637-1 (version PDF)

© Gouvernement du Québec, 2015

Sommaire

L'analyse prospective tient compte des modifications législatives, soit la Loi sur l'adéquation de la peine et du crime (LC 2009, c. 12) et la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) qui sont en vigueur respectivement depuis 2009 et 2012. Plus sévères sur le plan pénal, ces lois pourraient expliquer l'augmentation substantielle de la population carcérale en 2012-2013, passant de 4 614 à 4 963 personnes. Toutefois, dès 2013-2014 une stabilisation de la population moyenne quotidienne en institution (PMQI) se fait sentir où la population atteint 5 100 personnes, soit une augmentation de 37 personnes en un an.

Considérant le contexte actuel, les projections du présent rapport indiquent une population carcérale bien au-dessus des projections passées. Cependant, puisque nous observons une augmentation cyclique de la population carcérale sur environ quatre ans, les analyses tiennent compte non seulement des effets des lois mentionnées ci-dessus, mais aussi des périodes de relative stabilité normalement observées.

Les projections actuelles anticipent une population carcérale minimale de 5 448 personnes en 2023-2024, soit une hausse de 6,8 % par rapport aux données réelles de 2013-2014. Une hausse importante de la PMQI associée aux changements législatifs d'emprisonnement avec sursis serait envisagée. Toutefois, il semble que l'abolition de peines d'emprisonnement avec sursis ait eu une incidence plus importante sur la PMQI de la population intermittente. En effet, selon la tendance des dernières années, la PMQI des personnes purgeant une peine discontinue pourrait atteindre 698 personnes en 2023-2024, soit une augmentation de 76,3 %.

Selon le scénario 1, dit de croissance lente, et en considérant l'ajout de places prévues d'ici 2016 (par l'ouverture de nouveaux établissements de détention et par l'utilisation de l'Établissement de détention Leclerc de Laval à sa pleine capacité), on prévoit un manque de 108 places pour les femmes et un surplus de 42 places pour les hommes. Les scénarios 2 et 3, quant à eux, projettent une croissance plus importante de la PMQI et, par le fait même, un besoin de places plus grand pour les femmes ainsi qu'un manque de places pour les hommes.

Le réseau correctionnel de l'Ouest-du-Québec, notamment les établissements de détention d'Amos, de Sorel et de Saint-Jérôme, subira une forte croissance de sa population carcérale. De plus, la variation des dernières années montre une augmentation plus prononcée de la PMQI des femmes, ce qui se traduira par un manque pour les établissements de détention de Québec et de Maison Tanguay.

La construction de nouveaux établissements de détention et l'agrandissement de ceux existants ne sont pas la voie unique à suivre pour retrouver l'équilibre entre le besoin de places et la capacité carcérale. Repenser la façon d'assurer la garde des personnes condamnées, revoir la nécessité de détenir systématiquement les personnes prévenues, ajuster la gestion des mesures sentencielles et adapter le recours aux mesures correctionnelles sont d'autres voies à envisager. Il est bien clair que la solution à la surpopulation carcérale n'appartient pas seulement au ministère de la Sécurité publique, mais aussi à tous les acteurs du système judiciaire.

Table des matières

Préambule	1
Introduction.....	2
Méthodologie	2
Les fondements (2004-2005 à 2013-2014).....	3
Le point de départ (2013-2014)	6
Le modèle prospectif.....	8
Les scénarios	10
Les détails méthodologiques.....	11
Résultats	12
Scénario 1 : croissance lente	12
Scénario 2 : effet des changements législatifs sur le sursis	16
Scénario 3 : effet des changements législatifs sur la probation	19
Conclusion	23

Liste des tableaux et figures

Tableau 1 — Éléments influençant la population carcérale de 2004-2005 à 2013-2014	5
Tableau 2 — Population carcérale selon le sexe de 2004-2005 à 2013-2014 (sans les peines discontinues)	5
Tableau 3 — Personnes incarcérées pour une peine discontinue selon le sexe	5
Tableau 4 — État de situation selon le sexe en 2013-2014	7
Tableau 5 — État de situation des personnes incarcérées pour une peine discontinue	7
Tableau 6 — État de situation selon le type de places en 2013-2014.....	7
Tableau 7 — Population carcérale selon le sexe de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 1	13
Tableau 8 — Population carcérale selon le statut carcéral de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 1 ..	13
Tableau 9 — Personnes incarcérées pour une peine discontinue selon le sexe	13
Tableau 10 — État de situation selon le type de place en 2023-2024 – Scénario 1	14
Tableau 11 — Population carcérale selon l'établissement de détention de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 1 (sans les peines discontinues).....	14
Tableau 12 — État de situation selon le sexe en 2023-2024 – Scénario 1	15
Tableau 13 — État de situation selon l'établissement de détention en 2023-2024 – Scénario 1	16
Tableau 14 — Population carcérale selon le sexe de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 2	16
Tableau 15 — Population carcérale selon le statut carcéral de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 2	17
Tableau 16 — État de situation selon le type de places en 2023-2024 – Scénario 2.....	17
Tableau 17 — État de situation selon le sexe en 2023-2024 – Scénario 2	17
Tableau 18 — Population carcérale selon l'établissement de détention.....	18
Tableau 19 — État de situation selon l'établissement de détention en 2023-2024 – Scénario 2	18
Tableau 20 — Population carcérale selon le sexe de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 3	19
Tableau 21 — Population carcérale selon le statut carcéral de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 3	20
Tableau 22 — État de situation selon le type de places en 2023-2024 – Scénario 3.....	20
Tableau 23 — État de situation selon le sexe en 2023-2024 – Scénario 3	20
Tableau 24 — Population carcérale selon l'établissement de détention de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 3.....	21
Tableau 25 — État de situation selon l'établissement de détention en 2023-2024 – Scénario 3	21
Figure 1 - Éléments influençant la population carcérale 1.....	3
Figure 2 - Éléments influençant la population carcérale 2.....	4
Figure 3 - Éléments influençant la population carcérale 3.....	4
Figure 4 – Modèle prospectif	9

Préambule

Une analyse prospective est une démarche qui vise à dresser différents scénarios d'avenir possibles afin d'aider la prise de décision. Elle se base non seulement sur le passé, mais tient compte aussi des multiples tendances possibles dans le futur. Ainsi, une projection de la population carcérale est un travail complexe, mais facilité par la constance dans le temps de certains facteurs qui l'influencent. Toutefois, lorsque des événements ponctuels viennent déstabiliser les tendances, pensons par exemple à une chute soudaine du nombre d'admissions en détention provisoire en raison de moyens de pression ou encore à un allongement des peines d'incarcération à la suite de modifications législatives, il devient alors difficile d'isoler une orientation.

Par exemple, la population carcérale du Québec a connu plusieurs variations au cours des dix dernières années. Se situant à plus ou moins 2 % généralement, la variation de cette population a connu une hausse plus importante de 2006-2007 à 2008-2009 ainsi qu'en 2012-2013 (5,22 % à 7,03 %). Force est de constater que plusieurs événements ont provoqué des soubresauts dans la variation de la population carcérale au cours des dix dernières années. Ces événements complexifient l'anticipation, non seulement de la direction des variations (hausse ou baisse) des facteurs qui influencent la population carcérale, mais encore de l'ampleur de ces variations.

Des hausses soudaines ont mené la population carcérale à un niveau record de 5 100 personnes en 2013-2014 se rapprochant de la projection faite en 2013 (5 006 pour les scénarios 1 et 5 144 pour le scénario 2), selon l'hypothèse d'une faible croissance constante. Il est donc possible de croire que nous entrons dans une période de relative stabilité pour les quatre prochaines années en regard de la tendance des dix dernières années.

Bien que la population carcérale ait connu une hausse importante en 2012-2013, elle n'a pas été totalement prise en considération dans l'élaboration des scénarios de la présente analyse prospective. En fait, les scénarios ont été conçus avec les tendances observées avant le bond de la population carcérale, c'est-à-dire la période relativement stable entre les hausses subites. L'ajout de l'effet de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC, 2012, c. 1) (scénarios 2 et 3) permet de considérer la possibilité de sauts de la population.

Il est aussi important de noter que l'augmentation de la population des personnes incarcérées purgeant une peine discontinue évolue de façon concomitante avec la PMQI. Toutefois, en 2013-2014, bien que la PMQI ait subi une variation moins importante, la population intermittente a, quant à elle, augmenté de façon plus substantielle. Il y aurait lieu de penser que l'augmentation attendue à la suite de la mise en vigueur des lois aurait eu un effet plus important sur cette dernière population.

Introduction

La présente analyse prospective de la population carcérale des établissements de détention du Québec est une bonification de l'analyse de 2011. Elle en reprend la méthodologie, mais elle présente des résultats plus détaillés. En effet, elle repose sur les données démographiques, policières et correctionnelles et elle ventile les résultats selon l'établissement de détention, le sexe et le statut carcéral. Toutefois, dans ce dernier cas, elle sépare le statut de condamné en deux groupes, soit les personnes purgeant une courte peine d'incarcération (moins de six mois) et celles incarcérées pour une longue peine (entre six mois et moins de deux ans). De plus, les personnes incarcérées condamnées à une peine discontinue sont analysées séparément. Finalement, elle sépare le besoin de places réelles¹ (pour la détention des personnes prévenues ou condamnées à une peine continue) de celui des places de fin de semaine² (pour la détention des personnes purgeant une peine discontinue).

L'analyse prospective se divise en deux sections. La première présente la méthodologie et elle se sépare en quatre sous-sections : les fondements qui ont permis d'élaborer les trois scénarios, soit l'évolution de divers facteurs influençant la population carcérale de 2004-2005 à 2013-2014; le point de départ, la situation qui existait en 2013-2014; le modèle prospectif; et les trois scénarios retenus. La seconde section décrit les résultats des projections de la population carcérale, du besoin de places, de la capacité carcérale et de l'écart entre la capacité carcérale et le besoin de places de 2013-2014 à 2023-2024. Ces données sont présentées selon le statut carcéral, le sexe et l'établissement de détention en fonction des paramètres de chacun des trois scénarios prospectifs.

En conclusion, nous faisons un retour sur les projections et soulevons les enjeux et les choix qui devront être faits quant à la gestion future de la population carcérale et des infrastructures.

Méthodologie

La section sur la méthodologie présente les fondements des projections, soit les données historiques de 2004-2005 à 2013-2014, le point de départ, c'est-à-dire l'état de situation en 2013-2014, le modèle prospectif, les scénarios et les détails méthodologiques.

¹ Une place réelle correspond à un lit fixe dans une cellule ou un dortoir.

² Une place de fin de semaine correspond généralement à un matelas déposé au sol dans une cellule, un dortoir, un gymnase ou ailleurs.

Les fondements (2004-2005 à 2013-2014)

Plusieurs éléments influencent la variation de la population carcérale. Aux fins des projections de cette population, nous en avons retenu sept : la population adulte du Québec (15 ans et plus), les mises en accusation, l'admission en détention, les ordonnances de sursis, les ordonnances de probation, les libérations conditionnelles et les permissions de sortir. Nous avons analysé la variation de ces sept éléments entre 2004-2005 et 2013-2014 inclusivement, puis nous avons établi un lien avec la croissance de la population carcérale au cours de la même période.

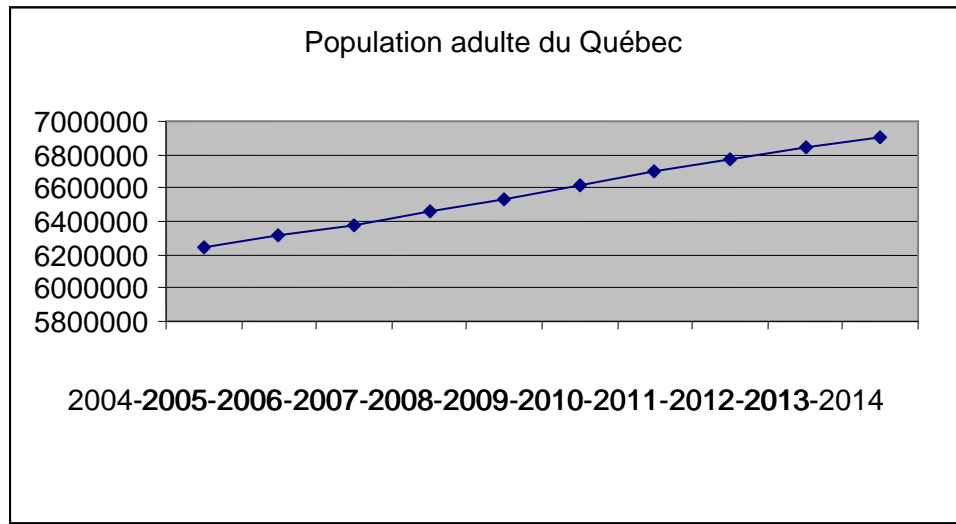


Figure 1 - Éléments influençant la population carcérale 1

L'analyse des données historiques (tableau 1) nous a permis de constater les variations suivantes :

- Population adulte du Québec (15 ans et plus) : +10,4 %
- Mises en accusation : -2,2 %
- Admissions en détention : +11,9 % (personnes prévenues, courtes et longues peines)
- Ordonnances de sursis : -30,9 %
- Ordonnances de probation : +0,2 %
- Libérations conditionnelles : -14,5 %
- Permissions de sortir : -57,8 %

Une variation à la hausse des trois premiers éléments et à la baisse des quatre autres mène à une croissance de la population carcérale. Ainsi, à la lecture des données, l'augmentation de la population adulte du Québec et d'admissions en détention couplée à la diminution du nombre d'ordonnances de sursis, de libérations conditionnelles et de permissions de sortir ont assurément poussé à la hausse le nombre de personnes incarcérées.

Seules l'augmentation du nombre d'ordonnances de probation et la faible diminution des mises en accusation pourraient avoir eu un effet à la baisse sur la population carcérale. Cependant, mentionnons que, bien que certains écarts de variation sur dix ans soient importants la PMQI, n'a augmenté que de 137 personnes par rapport à l'année précédente.

Cela peut s'expliquer par une diminution du nombre d'ordonnances de sursis, mais dont l'effet semble atténué par une augmentation du nombre de libérations conditionnelles et de permissions de sortir enregistré au cours de l'exercice 2013-2014 (malgré une tendance à la baisse sur 10 ans).

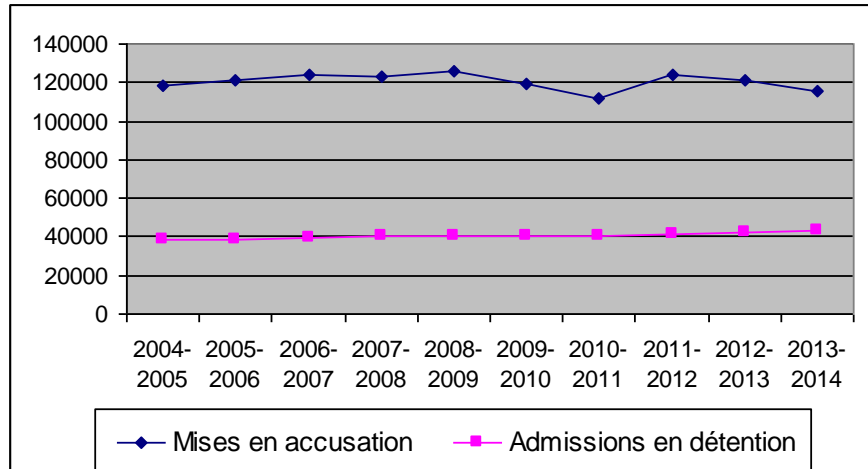


Figure 2 - Éléments influençant la population carcérale 2

La PMQI, sans les personnes incarcérées condamnées à une peine discontinue, s'est accrue de 31,6 % entre 2004-2005 et 2013-2014 (tableau 2). Suivant la tendance observée, le nombre de femmes incarcérées (+42,9 %) semble augmenter de façon importante comparativement à celui des hommes (+31,0 %).

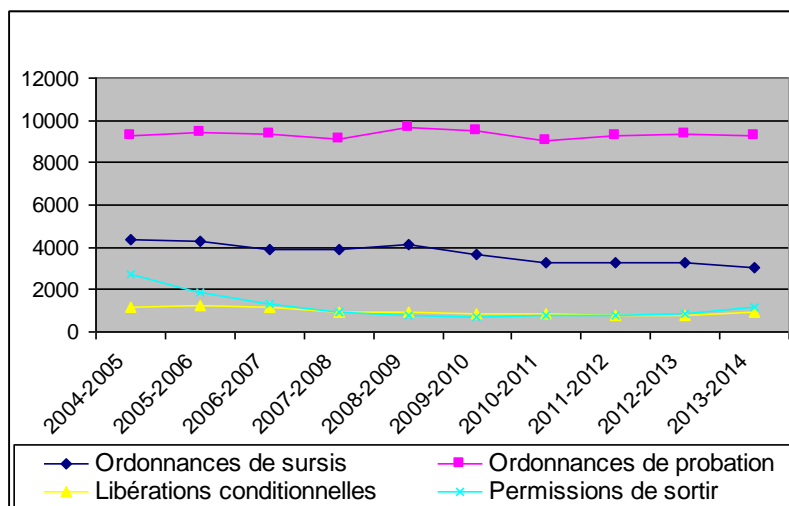


Figure 3 - Éléments influençant la population carcérale 3

Au niveau des personnes incarcérées purgeant une peine discontinue (tableau 3), le constat est le même.

Une augmentation du nombre d'admissions est observée et est d'autant plus importante chez les femmes. De plus, le nombre d'admissions de personnes condamnées à une peine discontinue ayant presque doublé entre 2004-2005 et 2013-2014, la PMQI pour ces personnes a été multipliée par neuf au cours de la même période.

Tableau 1 — Éléments influençant la population carcérale de 2004-2005 à 2013-2014

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation sur dix ans
Population adulte du Québec (en millions)³	6,2	6,3	6,4	6,5	6,5	6,6	6,7	6,8	6,8	6,9	10,4 %
Nombre de mises en accusation (en milliers)	118,0	121,1	124,4	123,3	125,6	119,8	111,6	124,1	121,5	115,5	-2,2 %
Nombre d'admissions en détention	38 918	38 281	39 527	40 810	40 285	40 827	40 777	41 749	42 720	43 561	11,9 %
Nombre d'ordonnances de sursis	4 362	4 305	3 895	3 920	4 114	3 644	3 243	3 292	3 292	3 016	-30,9 %
Nombre d'ordonnances de probation	9 279	9 423	9 364	9 141	9 642	9 493	9 036	9 284	9 381	9 295	0,2 %
Nombre de libérations conditionnelles	1 132	1 267	1 189	943	912	861	862	782	776	968	-14,5 %
Nombre de permissions de sortir	2 711	1 868	1 349	932	787	709	744	756	839	1 143	-57,8 %

Tableau 2 — Population carcérale selon le sexe de 2004-2005 à 2013-2014
(sans les peines discontinues)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation sur dix ans
Femmes	203	206	216	228	240	235	251	241	278	290	42,9 %
Hommes	3 672	3 722	3 958	4 176	4 205	4 306	4 284	4 373	4 685	4 810	31,0 %
Total	3 875	3 928	4 174	4 404	4 445	4 541	4 535	4 614	4 963	5100	31,6 %

Tableau 3 — Personnes incarcérées pour une peine discontinue selon le sexe de 2004-2005 à 2013-2014 (présence à 23 h 59)

	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008	2008-2009	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	Variation sur dix ans
Femmes	4	4	5	8	10	9	15	19	22	26	550,0 %
Hommes	34	39	50	144	188	221	246	251	298	370	988,2 %
Total	38	43	56	152	198	229	261	270	320	396	942,1 %

³ Population de 15 ans et plus.

Le nombre de peines discontinues a augmenté de façon marquée à partir de 2007-2008, année où il a fait un bond de 171 %. Notons que ce nombre a connu une hausse au moment où le nombre d'ordonnances de sursis a commencé à diminuer. Sans établir un lien de cause à effet, il y a lieu de se demander si les tribunaux n'auraient pas remplacé l'une par l'autre. Une augmentation plus poussée du nombre de peines discontinues se fait aussi sentir à partir de 2012-2013. Il est donc aussi possible que les changements législatifs aient eu un effet à ce niveau.

En ce qui concerne les fondements, il faut retenir que :

- la population adulte (15 ans et plus) du Québec a augmenté annuellement de 1 % au cours des cinq dernières années, ce qui a pu faire croître la PMQI;
- le nombre d'admissions en détention a connu une faible croissance annuelle, soit en moyenne 1,3 %, ce qui contribuerait à une hausse future de la PMQI;
- la croissance du nombre d'admissions varie énormément d'un statut carcéral à l'autre : les admissions en détention provisoire et pour une peine discontinue ont connu une augmentation, alors que celles pour une courte peine ou pour une longue peine ont baissé;
- la PMQI a connu une hausse de 31,6 %, malgré une légère baisse en 2010-2011;
- la PMQI féminine s'est plus accrue que la PMQI masculine;
- la PMQI a évolué de façon différente selon le statut carcéral;
- le nombre d'ordonnances de sursis a diminué de façon marquée en 2009-2010 et 2010-2011, avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1), et poursuit cette tendance jusqu'en 2013-2014;
- l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) n'aurait pas d'effet sur les ordonnances de probation;
- le nombre de libérations conditionnelles et le nombre de permissions de sortir ont augmenté en 2013-2014, ce qui pourrait expliquer la faible augmentation de la PMQI en 2013-2014;
- tout cela laisse entrevoir que la hausse de la PMQI se poursuivra au cours des prochaines années et de façon plus ou moins marquée selon les scénarios qui seront envisagés.

Le point de départ (2013-2014)

Les projections de la population carcérale débutent avec les données réelles de 2013-2014. C'est pourquoi nous prenons le temps de décrire la population carcérale, le besoin de places, la capacité carcérale, le taux d'occupation et le manque ou le surplus de places.

En 2013-2014, la population carcérale, sans les personnes purgeant une peine discontinue, comptait 5 100 personnes : 290 femmes (6 %) et 4 810 hommes (94 %) (tableau 4). Cette population se répartit comme suit selon le statut carcéral : 46 % de personnes prévenues, 40 % de personnes incarcérées condamnées à une longue peine et 14 % de personnes détenues condamnées à une courte peine, proportion équivalente à celle de l'année précédente. La fin de semaine, s'ajoutent 396⁴ personnes purgeant une peine discontinue, dont 26 femmes et 370 hommes (tableau 5).

⁴ Nombre de personnes purgeant une peine intermittente présentes le samedi à 23 h 59.

Tableau 4 — État de situation selon le sexe en 2013-2014
(sans les peines discontinuées)

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
Femmes	290	325	278	117 %	-47
Hommes	4 810	5 387	4 622	117 %	-765
Total	5 100	5 712	4 900	117 %	-812

Tableau 5 — État de situation des personnes incarcérées pour une peine discontinue selon le sexe en 2013-2014 (présence à 23 h 59)

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
Femmes	26	26	10	260 %	-16
Hommes	370	370	333	111 %	-37
Total	396	396	343	115 %	-53

En 2013-2014, le besoin de places réelles était de 5 100 pour héberger les personnes prévenues et celles condamnées à une peine continue et de 396 places de fin de semaine pour les personnes incarcérées purgeant une peine discontinue. Toutefois, les règles législatives et sécuritaires font en sorte que 12 % des places réelles doivent être réservées pour des utilisations particulières (infirmerie, réclusion, travaux de rénovation, etc.). En conséquence, le besoin en 2013-2014 était de 5 712 places (5 100 x 1,12). Pour les femmes, il était de 325 places et, pour les hommes, de 5 387 (tableau 4). Ce calcul ne s'applique pas aux places de fin de semaine.

Dans les faits, en 2013-2014, les établissements de détention disposaient de 4 900 places réelles et de 343 places de fin de semaine pour héberger les 5 496 personnes incarcérées (tableau 6). Le taux d'occupation était de 117 % pour les places réelles et de 115 % pour celles de fin de semaine. C'est donc dire que globalement les établissements de détention vivaient quotidiennement une situation de surpopulation carcérale.

Tableau 6 — État de situation selon le type de places en 2013-2014

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale ⁵	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
Places réelles	5 100	5 712	4 900	117 %	-812
Places de fin de semaine	396	396	343	115 %	-53
Total	5 496	6 108	5 243	116 %	-865

Ajoutons que la surpopulation touchait les hommes et les femmes de façon équivalente (117 %) pour les personnes prévenues ou condamnées à une peine continue (tableau 4). L'écart est plus grand pour celles détenues condamnées à une peine discontinue : surpopulation de 260 % chez les femmes et de 111 % chez les hommes (tableau 5).

⁵ Les 248 places de l'Établissement de détention Leclerc de Laval sont exclues puisqu'elles n'étaient pas disponibles au 31 mars 2014.

Cette surpopulation carcérale se traduisait par un manque de 812 places (47 pour les femmes et 765 pour les hommes) et d'un manque de 53 places de fin de semaine (16 pour les femmes et 37 pour les hommes).

En ce qui concerne le point de départ des projections (2013-2014), il faut retenir :

- que la PMQI dépasse quotidiennement la capacité carcérale, et ce, tant pour les femmes que pour les hommes, les personnes incarcérées provisoirement et celles condamnées à une peine continue ou pour une peine discontinue;
- que le taux d'occupation dépasse 100 % au total et pour chacun des groupes considérés;
- qu'il manque 812 places pour héberger toutes les personnes prévenues ou incarcérées condamnées une peine continue.

Le modèle prospectif

Le modèle prospectif projette la population carcérale selon l'évolution anticipée de la population adulte du Québec, du taux de mises en accusation et du taux de mises en détention. Cette évolution est calculée selon le sexe, le statut carcéral et l'établissement de détention. L'unité de base des projections est le groupe de personnes d'un sexe, d'un statut carcéral et d'un établissement donnés. Par exemple, un des groupes de base est composé des hommes prévenus incarcérés à l'Établissement de détention de Sherbrooke. Comme il y a 2 sexes, 5 statuts carcéraux et 15 établissements de détention⁶, on dénombre donc 150 groupes de base pour lesquels le modèle prospectif projette les données de 2013-2014 à 2023-2024.

Tout comme les analyses prospectives précédentes, le modèle calcule, en séquence, pour chaque année de projection, selon l'établissement de détention et le sexe :

1. la population adulte du Québec selon les taux de croissance déterminés par l'Institut de la statistique du Québec;
2. le nombre de personnes accusées à partir du taux de mises en accusation et de la population adulte du Québec;
3. le nombre de personnes prévenues à partir du taux de mises en détention provisoire et du nombre de personnes accusées;
4. le nombre de personnes condamnées à une peine discontinue à partir du taux de condamnation à une telle peine et du nombre de personnes accusées;
5. le nombre de personnes condamnées à une courte peine à partir du taux de condamnation à une telle peine et du nombre de personnes accusées;
6. le nombre de personnes condamnées à une longue peine à partir du taux de condamnation à une telle peine et du nombre de personnes accusées;
7. le nombre de personnes condamnées à une peine fédérale à partir du taux de condamnation à une telle peine et du nombre de personnes accusées.

⁶ Dans les faits, on compte 19 établissements de détention, mais certains ont été fusionnés aux fins de la présente analyse.

Les scénarios

Deux éléments sont à la base de la création des scénarios. D'une part, l'analyse des données a permis de conclure que la période de 2007-2008 à 2011-2012 représente la tendance la plus probable, de façon générale, de s'appliquer à la période de 2014-2015 à 2023-2024. En effet, l'année 2012-2013 est ponctuée d'une augmentation soudaine de la PMQI qui se différencie des cinq années précédentes ainsi que de l'année 2013-2014. Toutefois, les chiffres montrent aussi que la tendance se différencie selon le statut. Par ailleurs, la lecture des articles de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) nous laissait entrevoir une modification majeure quant aux peines que pourront imposer les tribunaux. Une augmentation plus soutenue de la PMQI s'est fait sentir en 2012-2013 pour être à son plus haut taux (7,03 %) depuis plus de 8 ans. Toutefois, un retour à un taux de croissance relativement bas (2,69 %) est observé dès l'année suivante.

Étant donné que la variation des taux diffère, pour les besoins de l'analyse, les périodes de référence seront différentes selon le statut des personnes incarcérées : provisoire de 2007-2008 à 2012-2013, discontinues de 2007-2008 à 2013-2014 ainsi que courtes et longues peines de 2007-2008 à 2011-2012.

Trois scénarios complémentaires sont proposés. Le premier scénario représente la croissance minimale anticipée de la population carcérale semblable à celle observée de 2007-2008 à 2013-2014 (selon le statut). Le deuxième scénario donne la croissance de la population carcérale due à l'effet de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) sur les ordonnances de sursis en plus de la croissance minimale. Le troisième scénario ajoute la croissance de la population carcérale en raison de l'effet de cette même loi sur les ordonnances de probation.

Résumé des scénarios

	Croissance lente	Baisse du nombre de sursis	Baisse du nombre de probations	Effet à la hausse sur la PMQI
Scénario 1	√			√
Scénario 2	√	√		√
Scénario 3	√	√	√	√

Le premier scénario, dit « de croissance lente », suppose que la croissance de la population carcérale observée au cours de la période de référence se poursuivra de 2014-2015 à 2023-2024. Durant cette période, la population adulte du Québec, les mises en accusation et l'admission en détention augmenteront, ce qui fera accroître la population carcérale. Ce scénario projette donc la population carcérale selon un taux de croissance relativement faible (~ 1,5 %), tout en maintenant les autres facteurs constants (notamment les changements législatifs).

Les mesures sentencielles, plus précisément les ordonnances de sursis et de probation, sont au cœur des projections de la population carcérale en raison de l'effet de l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) à l'automne 2012. Ainsi, le deuxième scénario mesure l'effet pressenti de l'entrée en vigueur de cette loi, qui se manifestera de trois façons. D'abord, l'ordonnance d'un sursis ne sera plus possible pour un certain nombre

d'infractions au Code criminel (effet complet). Ensuite, cette ordonnance ne le sera plus pour certaines infractions criminelles à certaines conditions (effet partiel 1). Il s'agit des infractions par mise en accusation, qui représentent environ 42 % des dossiers⁷. Finalement, le sursis ne sera plus possible pour certaines infractions concernant les drogues et autres substances lorsque certaines circonstances aggravantes seront présentes (effet partiel 2). Après analyse des critères définis par la loi, nous avons fixé à 10 % la proportion des accusations ne donnant plus droit à un sursis.

Ainsi, selon ce deuxième scénario, la baisse du nombre de sursis en raison de l'effet complet et de l'effet partiel 1 entraînera une augmentation de la population carcérale. Toutefois, il faut tenir compte du fait que le nombre de sursis a diminué avant l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1).

Le troisième scénario applique l'effet de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) aux ordonnances de probation. En fait, nous supposons que, si les tribunaux ne peuvent plus ordonner de sursis, ils seront peut-être enclins à ne plus ordonner de probation. Nous avons fixé à 10 % la proportion des accusations pour lesquelles il n'y aurait plus de probation en raison de cette loi⁸.

Nous aurions pu aussi inclure un scénario sur l'effet de la Loi sur l'adéquation de la peine et du crime (LC 2009, c. 12) sur la PMQI. Toutefois, un flou persiste quant à l'effet de la loi. Effectivement, alors que nous nous attendions à une diminution de la durée moyenne des séjours en détention provisoire, celle-ci a plutôt été stable. Nous nous attendions aussi à une hausse de la durée moyenne des séjours après condamnation, ce qui a été le cas. Cependant, nous ne pouvons conclure à un lien entre l'entrée en vigueur de la loi et cette hausse, sans une analyse plus en profondeur. C'est pourquoi nous n'avons pas créé de scénario en fonction de cette loi.

Les détails méthodologiques

Avant de présenter les résultats, nous souhaitons apporter quelques précisions à l'égard de la méthode de travail. D'une part, nous désirons rappeler que, comme pour les projections des analyses précédentes, nous avons utilisé la répartition théorique de la population carcérale. En répartissant les personnes incarcérées selon le lieu de résidence (ou le lieu où se tient le procès), nous pouvons ainsi cerner la capacité des établissements de détention à détenir localement les personnes et, par le fait même, les nécessités de transferts vers un autre établissement. En conséquence, la répartition théorique de la population carcérale selon les établissements de détention diffère des données officielles sur le nombre de personnes réelles incarcérées au cours de l'année.

⁷ Selon l'information reçue du Directeur des poursuites criminelles et pénales, 42 % des accusations portées le sont par voie de mise en accusation (58 % l'étant par voie sommaire).

⁸ Le nombre d'ordonnances de probation a diminué depuis l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1), mais moins que le nombre d'ordonnances de sursis; c'est pourquoi nous avons fixé la baisse à 10 %.

D'autre part, certains regroupements sont faits afin de refléter la situation régionale ou les modifications prévues aux infrastructures carcérales, notamment la fermeture ou l'ouverture d'établissements de détention. Ainsi, dans les tableaux et les analyses, nous avons procédé aux regroupements suivants :

- les établissements de détention de Chicoutimi et de Roberval sous celui de Roberval;
- les établissements de détention de Montréal et de Rivière-des-Prairies sous celui de Montréal;
- les établissements de détention de Havre-Aubert, de New Carlisle et de Percé sous celui de New Carlisle.

Par ailleurs, les établissements de Laval et de Saint-Jérôme sont considérés séparément, puisque l'Établissement de détention Leclerc de Laval, un établissement loué, est utilisé uniquement pour héberger le surplus de la population carcérale provinciale.

Résultats

L'objectif de la description des données projetées pour les dix prochaines années est de faire ressortir les enjeux à l'égard des infrastructures carcérales et de la gestion des personnes incarcérées. La description des résultats permettra, entre autres, de cibler les établissements pour lesquels la capacité carcérale sera insuffisante pour la garde des personnes qui leur sont confiées.

Pour atteindre cet objectif, la présente section décrit, pour chacun des scénarios, la projection de 2013-2014 à 2023-2024 de la PMQI, du besoin de places (réelles et de fin de semaine), du taux d'occupation et du surplus ou du manque de places. En raison des différentes réalités carcérales, les résultats sont analysés en deux temps. Ainsi, pour chacun des scénarios, nous présentons d'abord les données pour les personnes prévenues et celles incarcérées pour une peine continue. Nous décrivons ensuite les données pour les personnes incarcérées purgeant une peine discontinue.

Scénario 1 : croissance lente

Le premier scénario suppose une croissance lente des trois facteurs qui influencent la population carcérale. Selon ce scénario, la PMQI augmentera de 6,8 %, passant de 5 100 personnes en 2013-2014 à 5 448 personnes en 2023-2024 (tableau 7). Les femmes incarcérées connaîtront une hausse un peu plus forte que les hommes incarcérés (18,5 % par rapport à 6,1 %). En considérant le statut carcéral, nous observons que le nombre de personnes prévenues verra le plus faible taux de croissance (3,4 %), alors que le nombre de personnes incarcérées pour une longue peine (5 %) augmentera quelque peu et celui pour une courte peine beaucoup plus (23,4 %) (tableau 8). Cette forte augmentation constatée pour les courtes peines pourrait être attribuable aux changements législatifs récents.

Tableau 7 — Population carcérale selon le sexe de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 1
(sans les peines discontinues)⁹

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation sur dix ans
Femmes	290	292	295	299	306	311	317	324	333	333	344	18,5 %
Hommes	4 810	4807	4 830	4 862	4 900	4 930	4 971	5 014	5 057	5 058	5 104	6,1 %
Total	5 100	5 099	5 125	5 161	5 206	5 241	5 288	5 338	5 390	5 391	5 448	6,8 %

Tableau 8 — Population carcérale selon le statut carcéral de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 1
(sans les peines discontinues)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation sur dix ans
Détention provisoire	2 365	2 350	2 360	2 372	2 385	2 397	2 408	2 421	2 433	2 433	2 446	3,4 %
Courtes peines	704	772	775	784	795	805	819	834	850	851	869	23,4 %
Longues peines	2 031	1 977	1 990	2 005	2 026	2 039	2 061	2 083	2 107	2 107	2 133	5,0 %
Total	5 100	5 099	5 125	5 161	5 206	5 241	5 288	5 338	5 390	5 391	5 448	6,8 %

La progression de la PMQI entre 2013-2014 et 2023-2024 amènerait une faible diminution de la proportion de personnes prévenues (de 46,3 % à 44,9 %) et une stabilité de la proportion de femmes (6 %).

Quant aux personnes incarcérées condamnées à une peine discontinuée, leur nombre passerait de 396 en 2013-2014 (26 femmes et 370 hommes) à 698 en 2023-2024 (81 femmes et 617 hommes), ce qui représente une hausse de 76,3 % en dix ans (tableau 9). Les femmes purgeant une telle peine augmenteraient de 211,5 %, alors que la croissance pour les hommes serait de 66,8 %.

Tableau 9 — Personnes incarcérées pour une peine discontinuée selon le sexe de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 1 (présence du samedi à 23 h 59)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2022	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation sur dix ans
Femmes	26	27	29	34	38	44	50	57	67	68	81	211,5 %
Hommes	370	407	424	442	463	484	505	532	558	585	617	66,8 %
Total	396	434	453	476	501	528	555	589	625	653	698	76,3 %

La hausse de la PMQI générerait un besoin de 6 102 places et de 698 places de fin de semaine en 2023-2024 (tableau 10). Elle amènerait en 2023-2024 un taux d'occupation de 101,1 % des places (par rapport à 117 % en 2013-2014) et de 148,8 % des places de fin de semaine (par rapport à 115 % en 2013-2014).

⁹ Les chiffres présentant la population moyenne quotidienne en institution sont arrondis à l'entier près. Il est donc possible que les totaux des tableaux suivants affichent un écart d'une unité.

Tableau 10 — État de situation selon le type de place en 2023-2024 – Scénario 1

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
Places réelles	5 448	6 102	6 035	101,1%	-67
Places de fin de semaine	698	698	469	148,8%	-229
Total	6 146	6 800	6 504	104,5%	-296

La PMQI diminuera pour les établissements de détention de Baie-Comeau, de New Carlisle et de Montréal. Elle demeurera relativement stable dans les établissements de Québec (secteur hommes) et de Trois-Rivières. Elle augmentera dans tous les autres établissements, et ce, de façon plus marquée à Amos, Québec (secteur femmes), Sorel, Sept-Îles, Rimouski et Roberval (tableau 11). Dans le tableau 11, la surpopulation estimée par établissement est atténuée par la redistribution des places ouvertes à l'Établissement de détention Leclerc de Laval (248 places de 2014-2015 à 2015-2016 et de 775 places de 2016-2017 à 2023-2024).

En 2023-2024, le manque atteindra - 108 places pour les femmes et - 229 places de fin de semaine (tableaux 10 et 12). Un surplus global de 42 est toutefois prévu pour les hommes. La région correctionnelle de l'Ouest sera la plus touchée par le manque de places réelles (- 85), les autres régions affichant un surplus de places réelles malgré le manque des établissements hébergeant les femmes.

Tableau 11 — Population carcérale selon l'établissement de détention de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 1 (sans les peines discontinues)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation sur dix ans
B.-Comeau	103	45	43	42	42	42	42	43	43	42	41	-60,2 %
N. Carlisle	138	87	87	87	87	87	87	87	87	87	87	-37,0 %
Qc femmes	56	91	91	90	91	91	90	92	92	92	93	66,1 %
Qc hommes	676	658	656	656	656	655	656	656	656	655	656	-3,0 %
Rimouski	126	136	136	137	138	138	138	139	139	139	139	10,3 %
Roberval	148	174	175	150	152	153	155	157	158	159	160	8,1 %
Sept-Îles	24	34	33	32	32	31	31	30	30	30	29	20,8 %
Tr.Rivières	304	278	279	281	283	286	289	291	294	294	296	-2,6 %
RCE	1 575	1 503	1 500	1 475	1 481	1 483	1 488	1 495	1 499	1 498	1 501	-4,7 %
M. Tanguay	217	201	204	209	215	220	227	232	241	241	251	15,7 %
Montréal	1 821	1 688	1 681	1 671	1 665	1 658	1 652	1 647	1 643	1 637	1 631	-10,4 %
RCM	2 038	1 889	1 885	1 880	1 880	1 878	1 879	1 879	1 884	1 878	1 882	-7,7 %
Amos	136	307	317	104	115	127	140	154	170	177	193	41,9 %
Hull	243	249	251	204	207	208	210	213	216	215	218	-10,3 %
Leclerc	248	248	248	775	775	775	775	775	775	775	775	212,5 %
St-Jérôme	448	469	474	331	335	340	344	349	353	352	358	-20,1 %
Sherbrooke	314	312	318	223	229	234	241	248	253	253	260	-17,2 %
Sorel	99	122	132	169	184	196	211	225	240	243	261	163,6 %
RCO	1 488	1 707	1 740	1 806	1 845	1 880	1 921	1 964	2 007	2 015	2 065	38,8 %
Total	5 100	5 099	5 125	5 161	5 206	5 241	5 288	5 338	5 390	5 391	5 448	6,8 %

Tableau 12 — État de situation selon le sexe en 2023-2024 – Scénario 1
(sans les peines discontinuées)

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manques de places
Femmes	344	385	277	139,0 %	-108
Hommes	5 104	5 716	5 758	99,3 %	42
Total	5 448	6 102	6035	101,1 %	-67

Il est bon de noter que l'ouverture de l'Établissement de détention Leclerc de Laval (775 places réelles) ainsi que l'ajout de 368 places réelles aux établissements de détention d'Amos, de Roberval, de Sept-Îles et de Sorel-Tracy, contribuent à atténuer le besoin criant de places en détention. Spécifions aussi que l'analyse fait fi de la fermeture possible des trois bâtiments modulaires temporaires (BMT)¹⁰ (288 places réelles) qui était prévue en 2018-2019.

De plus, précisons que quelques femmes sont hébergées dans les établissements de détention masculins du Québec, principalement des femmes en détention provisoire en attente de leur procès. Toutefois, pour mesurer l'ampleur des besoins par établissement de détention (tableau 11), nous avons regroupé ces femmes dans l'Établissement de détention Maison Tanguay pour le réseau correctionnel de l'Ouest-du-Québec et dans l'Établissement de détention de Québec (secteur femmes) pour le réseau correctionnel de l'Est-du-Québec, et ce, pour les trois scénarios.

En ce qui concerne les projections selon la croissance lente, il faut retenir que :

- la PMQI des prévenus et des peines continues attendrait 5 448 personnes en 2023-2024, soit une variation sur 10 ans de 6,8 %;
- la PMQI des peines discontinuées augmenterait de 76,3 % pour se situer à 698 personnes;
- le besoin grimperait à 6 102 places pour une capacité de 6 035 places, soit un manque de 108 places pour les femmes en 2023-2024;
- l'ajout de 1 139 places réelles aux établissements de détention d'Amos, de Roberval, de Sept-Îles, de Sorel-Tracy et de Laval permet un surplus de places de 42 pour les hommes en 2023-2024.

¹⁰ Le cadre de planification des infrastructures carcérales prévoit la possibilité de rendre permanentes les places en BMT.

Tableau 13 — État de situation selon l'établissement de détention en 2023-2024 – Scénario 1
(Sans les peines discontinuées)

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
B.-Comeau	41	46	107	43 %	61
N. Carlisle	87	97	150	65 %	53
Qc femmes	93	104	57	182 %	-47
Qc hommes	656	735	704	104 %	-31
Rimouski	139	156	121	129 %	-35
Roberval	160	179	180	99 %	1
Sept-Îles	29	32	55	58 %	23
Tr.Rivières	296	332	314	106 %	-18
RCE	1 501	1 681	1 689	100 %	8
M. Tanguay	251	281	220	128 %	-61
Montréal	1 631	1 827	1 899	96 %	72
RCM	1 882	2 108	2 119	99 %	11
Amos	193	216	220	98 %	4
Hull	218	244	232	105 %	-12
Leclerc	775	868	775	112 %	-93
St-Jérôme	358	401	387	104 %	-14
Sherbrooke	260	291	314	93 %	23
Sorel	261	292	300	97 %	8
RCO	2 065	2 313	2 228	104 %	-85
Total	5 448	6 102	6 035	101 %	-67

Scénario 2 : effet des changements législatifs sur le sursis

Le deuxième scénario suppose que l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) fera augmenter la PMQI en rendant impossibles les ordonnances de sursis selon les paramètres décrits par la méthodologie. Ce scénario n'affecte que le nombre de personnes incarcérées pour une peine continue, puisque les peines d'incarcération généralement imposées pour les infractions visées par l'interdit de sursis dépassent 90 jours.

Selon cette supposition, l'entrée en vigueur de la loi entraînerait un ajout de 419 personnes (381 hommes et 38 femmes) à la PMQI annuelle lorsque son plein effet sera atteint. Ainsi, l'effet de la loi, couplé à la croissance lente (scénario 1), amène une projection de 5 868 personnes en 2023-2024, sans les personnes incarcérées pour une peine discontinue, soit une augmentation de 15,0 % (tableau 14).

Tableau 14 — Population carcérale selon le sexe de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 2
(sans les peines discontinuées)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation sur dix ans
Femmes	290	317	333	337	344	349	355	362	371	371	382	31,7 %
Hommes	4 810	5 063	5 211	5 243	5 281	5 311	5 352	5 395	5 438	5 439	5 485	14,0 %
Total	5 100	5 380	5 545	5 581	5 626	5 661	5 708	5 758	5 810	5 811	5 868	15,0 %

Le nombre de personnes incarcérées condamnées à une courte peine croîtrait de 55,0 % et celui des personnes incarcérées condamnées à une longue peine augmenterait de 14,7 % (tableau 15). L'augmentation de la population des femmes serait plus importante que celle des hommes, soit une hausse de 31,7 % comparativement à 14,0 %.

Tableau 15 — Population carcérale selon le statut carcéral de 2013-2014 à 2023-2024 –
Scénario 2
(sans les peines discontinues)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation sur dix ans
Détention provisoire	2 365	2 350	2 360	2 372	2 385	2 397	2 408	2 421	2 433	2 433	2 446	3,4 %
Courtes peines	704	920	998	1 007	1 018	1 028	1 042	1 057	1 073	1 074	1 092	55,0 %
Longues peines	2 031	2 110	2 187	2 202	2 223	2 236	2 258	2 280	2 304	2 304	2 330	14,7 %
Total	5 100	5 380	5 545	5 581	5 626	5 661	5 708	5 758	5 810	5 811	5 868	15,0 %

La hausse de la PMQI générerait un besoin de 5 868 places réelles en 2023-2024 (tableau 16). L'estimation de la PMQI pour les places de fin de semaine en 2023-2024 demeure la même pour les trois scénarios, soit 698. Le taux d'occupation des places réelles serait alors de 108,9 % (en considérant les 12 % de places réservées) et de 148,8 % pour les places de fin de semaine. Cette situation créerait un manque de 386 places pour l'hébergement des hommes et de 151 places pour celui des femmes, soit un manque total de 537 places réelles et de 229 places de fin de semaine (tableaux 16 et 17).

Tableau 16 — État de situation selon le type de places en 2023-2024 – Scénario 2

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
Places réelles	5 868	6 572	6 035	108,9 %	-537
Places de fin de semaine	698	698	469	148,8 %	-229
Total	6 566	7 270	6 504	111,8 %	-766

Tableau 17 — État de situation selon le sexe en 2023-2024 – Scénario 2
(sans les peines discontinues)

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
Femmes	382	428	277	154,5 %	-151
Hommes	5 485	6 144	5 758	106,7 %	-386
Total	5 868	6 572	6 035	108,9 %	-537

L'ajout de l'effet de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) fait en sorte que les établissements de détention de Baie-Comeau, de Sept-Îles et de New Carlisle auraient toujours un surplus de places réelles en 2023-2024, alors que tous les autres connaîtraient un manque. Ce manque serait nettement marqué pour les établissements de détention de Laval (93 places), de Saint-Jérôme (89 places), de Québec – secteurs masculin et féminin (80 et 62 places) et de Tanguay (89 places) (tableaux 18 et 19).

Tableau 18 — Population carcérale selon l'établissement de détention
de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 2
(sans les peines discontinuées)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation sur dix ans
B.-Comeau	103	47	45	44	44	44	44	45	45	44	43	-58,3 %
N. Carlisle	138	95	97	97	97	97	97	97	97	97	97	-29,4 %
Qc femmes	56	100	105	104	105	105	104	106	106	106	107	90,4 %
Qc hommes	676	687	700	700	700	699	700	700	700	699	700	3,5 %
Rimouski	126	144	148	149	150	150	150	151	151	151	151	19,5 %
Roberval	148	190	199	174	176	177	179	181	182	183	184	24,5 %
Sept-Îles	24	34	33	32	32	31	31	30	30	30	29	22,7 %
Tr.Rivières	304	295	303	305	307	310	313	315	318	318	320	5,4 %
RCE	1 575	1 592	1 630	1 605	1 611	1 613	1 618	1 625	1 629	1 628	1 631	3,6 %
M. Tanguay	217	217	229	234	240	245	252	257	266	266	276	27,1 %
Montréal	1 821	1 746	1 768	1 758	1 752	1 745	1 739	1 734	1 730	1 724	1 718	-5,7 %
RCM	2 038	1 964	1 997	1 992	1 992	1 990	1 991	1 991	1 996	1 990	1 994	-2,2 %
Amos	136	329	350	137	148	160	173	187	203	210	226	66,5 %
Hull	243	262	271	224	227	228	230	233	236	235	238	-2,0 %
Leclerc	248	248	248	775	775	775	775	775	775	775	775	212,5 %
St-Jérôme	448	513	541	398	402	407	411	416	420	419	425	-5,2 %
Sherbrooke	314	330	346	251	257	262	269	276	281	281	288	-8,2 %
Sorel	99	142	161	198	213	225	240	254	269	272	290	192,7 %
RCO	1 488	1 825	1 917	1 983	2 022	2 057	2 098	2 141	2 184	2 192	2 242	50,7 %
Total	5 100	5 380	5 545	5 581	5 626	5 661	5 708	5 758	5 810	5 811	5 868	15,1 %

Tableau 19 — État de situation selon l'établissement de détention en 2023-2024 – Scénario 2
(sans les peines discontinuées)

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
B.-Comeau	43	48	107	45 %	59
N. Carlisle	97	109	150	73 %	41
Qc femmes	107	119	57	210 %	-62
Qc hommes	700	784	704	111 %	-80
Rimouski	151	169	121	139 %	-48
Roberval	184	206	180	115 %	-26
Sept-Îles	29	33	55	60 %	22
Tr.Rivières	320	359	314	114 %	-45
RCE	1 631	1 827	1 689	108 %	-139
M. Tanguay	276	309	220	140 %	-89
Montréal	1 718	1 924	1 899	101 %	-25
RCM	1 994	2 233	2 119	105 %	-114
Amos	226	254	220	115 %	-34
Hull	238	267	232	115 %	-35
Leclerc	775	868	775	112 %	-93
St-Jérôme	425	476	387	123 %	-89
Sherbrooke	288	323	314	103 %	-9
Sorel	290	325	300	108 %	-25
RCO	2 242	2 512	2 228	113 %	-284
Total	5 868	6 572	6 035	109 %	-537

En ce qui concerne les projections du scénario 2, il faut retenir que :

- l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) pourrait faire augmenter de 419 personnes incarcérées la PMQI à partir de 2015-2016;
- la PMQI des prévenues et des peines continues attendrait 5 868 personnes en 2023-2024, soit une croissance de 15,0 %;
- le besoin de places grimperait à 6 572 places pour une capacité de 6 035 places, soit un manque de 537 places en 2023-2024, et ce, malgré l'ajout de 1 139 places réelles;
- les établissements de détention de Laval, de Saint-Jérôme, de Tanguay et de Québec – secteurs masculin et féminin connaîtraient le plus fort manque de places réelles.

Scénario 3 : effet des changements législatifs sur la probation

Le troisième scénario suppose que l'entrée en vigueur de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) pourrait faire augmenter la PMQI parce que les tribunaux, devant l'impossibilité d'ordonner un sursis, pourraient ne plus ordonner de probation. Tout comme le scénario 2, ce scénario n'affecte que le nombre de personnes incarcérées condamnées à une peine continue.

Selon cette supposition, l'effet de la loi sur la probation pourrait entraîner un ajout de 329 personnes (301 hommes et 28 femmes) à la PMQI annuelle lorsque son plein effet sera atteint (2015-2016). Ainsi, la PMQI, sans les peines discontinues, augmenterait de 21,5 % pour se situer à 6 197 personnes (411 femmes et 5 786 hommes) en 2023-2024 (tableau 20).

Le nombre de personnes incarcérées purgeant une peine de moins de six mois croîtrait de 59,0 % et celui pour celles incarcérées purgeant une peine de six mois à moins de deux ans augmenterait de 29,5 % (tableau 21).

Tableau 20 — Population carcérale selon le sexe de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 3
(sans les peines discontinues)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation sur dix ans
Femmes	290	337	362	366	373	378	384	391	400	400	411	41,5 %
Hommes	4 810	5 264	5 512	5 544	5 582	5 612	5 653	5 696	5 739	5 740	5 786	20,3 %
Total	5 100	5 600	5 874	5 910	5 955	5 990	6 037	6 087	6 139	6 140	6 197	21,5 %

Tableau 21 — Population carcérale selon le statut carcéral de 2013-2014 à 2023-2024 –
Scénario 3
(sans les peines discontinues)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation sur dix ans
Détention provisoire	2 365	2 350	2 360	2 372	2 385	2 397	2 408	2 421	2 433	2 433	2 446	3,4 %
Courtes peines	704	939	1 026	1 035	1 046	1 056	1 070	1 085	1 101	1 102	1 120	59,0 %
Longues peines	2 031	2 311	2 488	2 503	2 524	2 537	2 559	2 581	2 605	2 605	2 631	29,5 %
Total	5 100	5 600	5 874	5 910	5 955	5 990	6 037	6 087	6 139	6 140	6 197	21,5 %

La hausse de la PMQI générerait un besoin de 6 197 places réelles en 2023-2024, soit 329 places réelles de plus que les projections du scénario 2. Le taux d'occupation, sans les places de fin de semaine, grimperait à 115,0 %. Il manquerait alors 723 places pour l'hébergement des hommes et 183 places pour celui des femmes, soit un manque total de 906 places (tableaux 22 et 23).

Tableau 22 — État de situation selon le type de places en 2023-2024 – Scénario 3

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
Places réelles	6 197	6 941	6 035	115,0 %	-906
Places de fin de semaine	698	698	469	148,8 %	-229
Total	6 895	7 639	6 504	117,4 %	-1135

Tableau 23 — État de situation selon le sexe en 2023-2024 – Scénario 3
(sans les peines discontinues)

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
Femmes	411	460	277	166,1 %	-183
Hommes	5 786	6 481	5 758	112,6 %	-723
Total	6 197	6 941	6 035	115,0 %	-906

Même avec l'ajout de l'effet sur la probation, les établissements de détention de Baie-Comeau, de Sept-Îles et de New Carlisle auraient toujours un surplus de places en 2023-2024, alors que tous les autres connaîtraient un manque. Le manque demeurerait nettement marqué pour les établissements de détention de Saint-Jérôme (137 places), de Québec – secteur masculin (131 places) et de Tanguay (109 places) (tableaux 24 et 25).

Tableau 24 — Population carcérale selon l'établissement de détention de 2013-2014 à 2023-2024 – Scénario 3
(sans les peines discontinues)

	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	2021-2022	2022-2023	2023-2024	Variation sur dix ans
B.-Comeau	103	47	46	45	45	45	45	46	46	45	44	-57,1 %
N. Carlisle	138	99	103	103	103	103	103	103	103	103	103	-25,3 %
Qc femmes	56	107	115	114	115	115	114	116	116	116	117	108,6 %
Qc hommes	676	718	745	745	745	744	745	745	745	744	745	10,3 %
Rimouski	126	152	160	161	162	162	162	163	163	163	163	29,2 %
Roberval	148	200	214	189	191	192	194	196	197	198	199	34,2 %
Sept-Îles	24	36	35	34	34	33	33	32	32	32	31	29,9 %
Tr.Rivières	304	307	323	325	327	330	333	335	338	338	340	11,7 %
RCE	1 575	1 666	1 741	1 716	1 722	1 724	1 729	1 736	1 740	1 739	1 742	10,6 %
M. Tanguay	217	230	247	252	258	263	270	275	284	284	294	35,5 %
Montréal	1 821	1 793	1 838	1 828	1 822	1 815	1 809	1 804	1 800	1 794	1 788	-1,8 %
RCM	2 038	2 022	2 084	2 079	2 079	2 077	2 078	2 078	2 083	2 077	2 081	2,1 %
Amos	136	339	365	152	163	175	188	202	218	225	241	77,1 %
Hull	243	276	292	245	248	249	251	254	257	256	259	6,6 %
Leclerc	248	248	248	775	775	775	775	775	775	775	775	212,5 %
St-Jérôme	448	542	584	441	445	450	454	459	463	462	468	4,5 %
Sherbrooke	314	348	374	279	285	290	297	304	309	309	316	0,5 %
Sorel	99	158	186	223	238	250	265	279	294	297	315	218,4 %
RCO	1 488	1 912	2 049	2 115	2 154	2 189	2 230	2 273	2 316	2 324	2 374	59,5 %
Total	5 100	5 600	5 874	5 910	5 955	5 990	6 037	6 087	6 139	6 140	6 197	21,5 %

Tableau 25 — État de situation selon l'établissement de détention en 2023-2024 – Scénario 3
(sans les peines discontinues)

	PMQI	Besoin de places	Capacité carcérale	Taux d'occupation	Surplus ou manque de places
B.-Comeau	44	49	107	46 %	58
N. Carlisle	103	116	150	77 %	34
Qc femmes	117	131	57	230 %	-74
Qc hommes	745	835	704	119 %	-131
Rimouski	163	182	121	151 %	-61
Roberval	199	223	180	124 %	-43
Sept-Îles	31	35	55	63 %	20
Tr.Rivières	340	380	314	121 %	-66
RCE	1 742	1 951	1 688	115 %	-263
M. Tanguay	294	329	220	150 %	-109
Montréal	1 788	2 002	1 899	105 %	-103
RCM	2 081	2 331	2 119	110 %	-212
Amos	241	270	220	123 %	-50
Hull	259	290	232	125 %	-58
Leclerc	775	868	775	112 %	-93
St-Jérôme	468	524	387	135 %	-137
Sherbrooke	316	353	314	113 %	-39
Sorel	315	353	300	118 %	-53
RCO	2 374	2 659	2 228	119 %	-431
Total	6 197	6 941	6 035	115 %	-906

En ce qui concerne les projections du scénario 3, il faut retenir que :

- la réduction du nombre d'ordonnances de probation pourrait faire ajouter 329 personnes incarcérées à partir de 2015-2016;
- la PMQI des prévenus et des peines continues attendrait 6 197 personnes en 2023-2024, soit une hausse de 21,5 %;
- le besoin de places grimperait à 6 941 places pour une capacité de 6 035 places, soit un manque de 906 places en 2023-2024;
- les établissements de détention de Saint-Jérôme, de Québec – secteurs masculin et féminin, et de Tanguay connaîtraient le plus fort manque de places réelles.

Conclusion

Nous avons d'abord utilisé trois scénarios en cascade pour projeter la PMQI de 2013-2014 à 2023-2024. Le premier scénario représente la projection de base, la hausse minimale anticipée. Le deuxième scénario ajoute l'effet de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) sur les ordonnances de sursis à la projection de base. Le troisième scénario cumule l'effet supposé de la loi sur les ordonnances de probation aux deux autres scénarios. Il représente la projection maximale de la PMQI.

La croissance minimale de la PMQI (scénario 1), outre les personnes incarcérées pour une peine discontinue, serait de 348 personnes (+ 6,8 %). La réduction du nombre d'ordonnances de sursis (scénario 2) pourrait faire ajouter 420 personnes, pour une hausse cumulée de 768 personnes (+ 15,0 %). Finalement, la réduction du nombre d'ordonnances de probation fera augmenter encore de 329 personnes la PMQI, ce qui donnerait une croissance totale de 1 097 personnes (+ 21,5 %).

Ces trois scénarios laissent entrevoir un manque de places variant de 108 à 183 pour les femmes. Le besoin de places pour les hommes fluctue également selon les scénarios, allant d'un léger surplus de 42 places à un manque de 723 places. Tous les scénarios considèrent l'ajout de 368 places que procurent les quatre nouveaux établissements de détention, le maintien des places en BMT (288 places) et l'utilisation de l'Établissement de détention Leclerc de Laval à sa pleine capacité (775 places). Ils montrent aussi un manque de 229 places de fin de semaine pour héberger les personnes condamnées à une peine discontinue.

Nos analyses et observations de la population carcérale et des ordonnances de sursis et de probation nous amènent à recommander que le premier scénario soit retenu comme le plus vraisemblable et qu'il soit utilisé dans les travaux pour évaluer ou retenir diverses solutions pour rétablir l'équilibre entre la capacité carcérale et le nombre de personnes confiées à la garde des établissements de détention. En effet, la hausse de la population carcérale observée en 2012-2013 laisse supposer que l'effet de la Loi sur la sécurité des rues et des communautés (LC 2012, c. 1) s'est déjà fait sentir. Étant donné que ces lois atteindraient leur pleine portée sur la population carcérale en 2015-2016, une mise à jour en 2016-2017 permettrait de mesurer plus précisément les effets.

Par ailleurs, notre analyse prospective se base sur les données et lois en vigueur. Il y aurait donc lieu de demeurer à l'affût des prochains changements législatifs qui pourraient avoir un effet sur la population carcérale, notamment en ce qui concerne la lutte contre le terrorisme. En effet, un changement à ce chapitre pourrait avoir pour conséquence d'augmenter d'une manière importante la population carcérale, particulièrement celle dont le statut est provisoire.

